

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Se loger quand on est jeune. Affaire de famille, affaire d'État Dwellings for the young: family matter, State matter? Alojarse cuando uno es joven: ¿asunto de familia o asunto de Estado?

Thierry Blöss

Numéro 18 (58), automne 1987

Famille/familles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034271ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034271ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Blöss, T. (1987). Se loger quand on est jeune. Affaire de famille, affaire d'État. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (18), 109–117. <https://doi.org/10.7202/1034271ar>

Résumé de l'article

Comment interpréter le fait que, de plus en plus, les jeunes prolongent leur résidence commune avec leurs parents ? Peut-on parler d'une crise d'insertion résidentielle chez les moins de 25 ans ? L'article examine les dispositifs mis en place par l'État pour répondre aux difficultés de mobilité professionnelle et résidentielle que rencontrent les jeunes, non sans avoir auparavant interrogé les besoins de la décohabitation.

Se loger quand on est jeune. Affaire de famille, affaire d'État

T. Blöss

La situation du parc immobilier en France s'est nettement améliorée au cours de ces dernières années. Les statistiques du recensement de la population de 1982 et, plus récemment, les « premiers résultats » de l'enquête logement de 1984 en témoignent.

Ce premier constat ne peut faire oublier qu'il existe des conditions d'accès et d'occupation résidentielles socialement et spatialement très différenciées. Quelle est de ce point de vue la situation des *jeunes ménages* (âgés de moins de 25 ans) ? Comment s'inscrivent-ils dans le parc immobilier ? Partagent-ils les mêmes conditions de logement que leurs aînés ?

Mais de quels ménages de jeunes parle-t-on ? Et pourquoi prendre d'emblée le parti d'appréhender l'évolution des structures urbaines par l'intermédiaire d'une catégorie d'âge que l'idéologie ambiante a vite fait de qualifier de « spécifique » ?

Trois ordres de raisons ou plus exactement de réflexion motivent ce choix.

Appréhender la situation ou les rapports de mobilité résidentielle des jeunes est un moyen de décrire les modèles d'installation sociale qui ont cours de nos jours. Comment les nouvelles générations franchissent-elles le pas... de la porte de leurs parents, ou décident-elles d'y rester ? Dans quelles conditions ? Pour éventuellement aller où ?

Cela permet également de révéler les processus de ségrégation sociale et spatiale qui accompagnent leur installation résidentielle.

Cela contribue, enfin, à faire la part de l'action de l'État en faveur de l'insertion des jeunes par le logement, au sein d'une politique sociale nouvelle développée au début des années 1980 et censée, entre autres, prendre le relais des solidarités familiales fragilisées par la permanence et l'extension de la crise.

Contre la précarité sociale, le recours à « l'abri » familial !

Les modes d'insertion sociale se sont modifiés depuis quelques années. Un certain nombre de travaux se sont intéressés à la lecture sociologique de ces transformations. C'est le constat d'une temporalité plus longue des passages à la vie professionnelle (Galland, 1985). C'est l'insistance mise sur la complexification des cheminements d'insertion et le décalage des différents calendriers d'événements qui les composent : sortie de l'école, accès à un emploi, accès à un logement, engagement dans une vie maritale, ... (GERM, 1985).

Les jeunes, notamment des milieux défavorisés, sont au cœur, d'une part, d'un décalage entre leurs calendriers d'insertion professionnelle et résidentielle et, d'autre part, d'une contradiction entre le retard de leur entrée dans la vie

110 active et leur souhait plus précoce de vie autonome. Si la cohabitation juvénile, comme facteur de départ des jeunes de chez leurs parents, a pu être considérée comme l'avènement, depuis la fin des années 1970, d'un nouveau mode de vie « porté » notamment par les classes moyennes, son essor n'a cependant pas compensé la chute des mariages. Il semble, en fait, que l'on assiste, plus particulièrement depuis les années 1980, à un double mouvement socio-démographique qui consacre, d'une part, le développement des ménages dont la personne de référence vit seule (célibat) et, d'autre part, la tendance à prolonger la résidence commune avec les parents, autrement appelée cohabitation parentale.

Il apparaît difficile de dater avec précision le début de cette dernière tendance. On peut néanmoins faire usage de quelques repères statistiques pour en mesurer l'ampleur. Une enquête réalisée en 1978 (Gokalp, 1981) recense 27,7 % de garçons et 16,9 % de filles âgés de 24 ans qui vivent chez leurs parents. En 1985, une autre enquête (INSEE, 1985) en compte respectivement 40,2 % et 21,6 %. Le phénomène ne s'est pas développé aussi intensément pour les filles que pour les garçons (où il a quasiment été multiplié par deux), mais il est loin d'être négligeable.

Comment interpréter le fait que, de plus en plus, les jeunes prolongent leur résidence commune avec

leurs parents ? Nous choisirons ici de mettre en relation ce fait socio-démographique avec la crise d'insertion résidentielle que traversent les jeunes.

Plusieurs registres d'interprétation peuvent être en effet abordés (Blöss et Godard, 1986) parmi lesquels nous noterons également la crise d'insertion professionnelle et ses effets complexes sur la mobilité résidentielle des jeunes. Le chômage joue en effet un rôle suspensif sur leur calendrier d'installation résidentielle, et prolonge leur résidence commune avec les parents. Mais, il semble que cet effet ne soit pas le même pour les garçons que pour les filles. Si la tendance générale est, pour les deux sexes, au maintien prolongé, le phénomène est beaucoup plus marqué pour les garçons de moins de 25 ans que pour les filles (81 % contre 58 %) pour lesquels la voie matrimoniale reste, en situation de chômage, un moyen non négligeable de quitter père et mère : 28 % contre 8 % pour les garçons (Coeffic, 1984).

Si on pouvait dire, il y a encore quelques années, que le départ précoce de chez les parents était le fait des enfants d'ouvriers pour qui l'entrée dans la vie active était plus rapide, aujourd'hui la prolongation de la cohabitation parentale semble traverser l'ensemble des classes sociales.

C'est toujours le cas des enfants d'ouvriers pour qui le domicile familial devient le dernier rempart avant la marginalisation et l'exclusion sociales. Mais c'est aussi le cas des enfants de couches moyennes pour qui la cohabitation juvénile semble ne pas résister longtemps aux scansions de la crise : les fils de professions intermédiaires âgés de 20 à 24 ans (au chômage) restent autant à la maison que les fils d'ouvriers : 79,4 %. Quant aux filles de professions intermédiaires (également au chômage), elle détiennent le record de la cohabitation parentale

(66,4 %). (Source : Recensement de population 1982, France, au 1/20^e.)

Cette tendance, observée au début des années 1980 en France, deviendrait-elle un nouveau mode de vie pour jeunes en mal d'insertion ? Une chose est certaine, le phénomène est complexe, et la question du ralentissement de la décohabitation parentale constaté depuis la fin des années 1970 ne peut trouver aujourd'hui de réponse définitive.

Les mutations touchant au processus de décohabitation parentale se doublent ou s'accompagnent de transformations affectant les modes de vie et plus précisément les rapports familiaux entre générations. L'existence de transmissions de biens et de services entre générations est aujourd'hui bien connue et attestée par bien des travaux, particulièrement à propos de l'évolution des rapports de consommation... de la propriété du logement (Pitrou, 1978 ; Blöss, 1986). Nous voulons également insister sur le rôle très important des relations de parenté lors de la phase d'installation. C'est en effet aux rapports intra-familiaux qu'incombe, a fortiori en temps de crise, la gestion la plus large possible des calendriers d'insertion des jeunes générations.

On connaît l'efficacité de la famille, même élargie, dans le placement professionnel des enfants (Gokalp, 1981). Qu'en est-il à propos du logement ? Que se joue-t-il dans la cohabitation parentale prolongée ? Il faut croire que, dans ce domaine, la famille constitue également une valeur refuge et solidaire, à en juger par le nombre chaque année grandissant de jeunes qui « choisissent », devant les difficultés matérielles accrues de trouver un logement, de rester chez leurs parents. Elle constitue une sécurité face aux frustrations de la vie sociale quotidienne, parmi lesquelles nous relèverons l'inactivité forcée et l'emploi précaire. Elle est un moyen de se mettre à l'abri du

« sans abri » ou de formules de logements collectifs jugées insatisfaisantes et peu attractives par une majorité de jeunes. Mais sous quelles formes, à travers quelles « transactions » cette cohabitation entre générations peut-elle s'opérer ?

Il semble en fait que, dans ce domaine, on ne puisse pas dégager de modes de vie intra-familiaux « standardisés ». Le *modus vivendi* solidaire n'est pas à sens unique, notamment chez les couches sociales les plus défavorisées. Les aides peuvent jouer, en la circonstance, dans les deux sens de la filiation. Il semblerait, en effet, que ce soit les jeunes les plus défavorisés qui rétrocèdent le plus souvent à leurs parents le plus maigre pécule qu'ils gagnent (allocations de stages, ...). Preuve, si nécessaire, que les trajectoires ou contextes familiaux dans lesquels vivent ces derniers sont aussi affectés par la crise. Qui aide qui ? Difficile de faire totalement la part des choses ou des aides. Un constat se dégage : tout le monde y trouve son compte, ... sur le moment, convient-il de préciser. Car l'accroissement de la dépendance parentale auquel contribue cette phase de cohabitation entre générations n'est probablement pas sans effet sur les rapports de mobilité ou de captivité géographico-résidentiels et professionnels des descendants.

Il n'existe, par conséquent, pas plus de « prêt-à-porter » biographique des rapports de cohabitation parentale, qu'il n'y en a concernant le départ familial des jeunes et leur installation résidentielle. Ces processus interpellent les modes de reproduction des couches sociales où ils s'opèrent, et contribuent à dessiner les contours des formes de ségrégation sociale en vigueur. Assurer le maintien de sa descendance au domicile, multiplier les aides en sa direction peut être vécu par certaines couches sociales comme un moyen d'œuvrer pour sa promotion ou sa mobilité sociale. Cela peut aussi signifier, notamment chez les

couches les plus défavorisées, intervenir pour tenter de réguler les difficultés d'insertion sociale de ses enfants.

Les solidarités familiales entre générations ne « fonctionnent » pas seulement lorsque des situations de promotion sociale sont en jeu. Elles tendent aussi à se resserrer à l'occasion d'événements imprévus ou difficiles, de ruptures, quand tel ou tel membre de la lignée est en proie à l'instabilité, voire à la précarisation sociale (Blöss, 1987).



Décohabitation parentale et structuration du marché immobilier

Le développement de la décohabitation parentale et les pratiques qui la fondent nous renseignent sur les difficultés rencontrées par les jeunes pour s'installer dans leur vie autonome. Cela dit, où vont les jeunes qui franchissent le pas... de la porte familiale ? Dans quelles conditions s'effectue ce passage et à quelles situations d'occupation résidentielle donne-t-il lieu ?

À en juger par les souhaits formulés par les jeunes de vivre en dehors de leur milieu familial (Poncet, 1984), le maintien au domicile des parents ne semble pas un état de libre consentement. Solution de repli et de résistance face aux difficultés croissantes que les jeunes éprouvent à trouver un emploi, il traduit les problèmes aigus qu'ils rencontrent également pour s'inscrire

dans un marché immobilier qui ne leur laisse en définitive que bien peu de place.

Le fonctionnement du marché immobilier constitue-t-il par conséquent un frein à l'autonomisation sociale des jeunes ? Pour mieux tenter de répondre à cette question, nous précisons la place que ces derniers occupent dans un marché immobilier fort segmenté mais qui globalement a connu une évolution positive de ses conditions d'occupation.

Quand on regarde de près la situation résidentielle des jeunes, on peut remarquer qu'elle ne se différencie pas fondamentalement de celle de l'ensemble des ménages. On peut tout d'abord constater qu'ils n'occupent pas les logements les plus inconfortables. Si 9,6 % des *moins de 25 ans composant un ménage* habitent un logement sans confort, c'est-à-dire sans baignoire, ni douche, ni WC intérieur, cette proportion est sensiblement la même pour l'ensemble de la population : 9,4 % (Source R.P. 1982 au 1/4 : Audirac, 1985).

Le dernier recensement de la population fait apparaître qu'ils sont globalement un peu moins nombreux à occuper un logement avec tout le confort que l'ensemble des ménages : respectivement 58,7 % contre 62,6 %, les personnes âgées de 65 ans et plus étant en la matière les moins bien loties. Il n'y a pas proprement dit de situations d'occupation résidentielle spécifiques aux jeunes ménages. Empruntant les mêmes filières d'accès au logement que leurs aînés, leurs conditions de logement sont en fait très diversifiées socialement et spatialement.

La distribution sociale des conditions de logement des jeunes ménages âgés de moins de 25 ans corrobore celle observable parmi l'ensemble des ménages. L'échelle sociale a ici force de loi. Cela dit, les conditions de logement ne sont pas les mêmes selon la taille et la localisation de l'agglomération où l'on

ment les meilleures conditions de logement (28,7 % seulement des résidences principales ne disposent pas de tout le confort), elle s'avère néanmoins pour les plus jeunes ménages une entrée difficile sur le marché immobilier : l'écart entre les conditions de logement des moins de 25 ans et celles de l'ensemble de la population y est le plus important.

À regarder de près les éléments constitutifs du confort résidentiel,

comme si, dans leur phase de primo-accession à un logement, l'essentiel des conditions de logement étaient réunies ; quant au « plus » de confort, ce sera à envisager pour plus tard, quand leur situation socio-professionnelle se sera améliorée.

Les ménages les plus jeunes habitent un peu moins souvent des appartements anciens (construits au plus tard en 1948) : 43,3 % contre 44,2 % pour l'ensemble des ménages. Ils sont même un peu plus nombreux à occuper les logements les plus récents (construits depuis 1975).

Ce constat peut paraître plutôt surprenant quand on connaît par ailleurs l'engouement des plus jeunes pour habiter en centre ville (63,2 % des jeunes, selon une enquête récente : Blanchard et Ollivier, 1986), espace urbain privilégié de localisation des immeubles anciens.

On peut ainsi conclure que les plus jeunes ménages, le plus souvent primo-accédants, n'ont pas à proprement parler de conditions de logement spécifiques.

Quand on examine leur situation au sein de l'ensemble du parc immobilier, on peut noter qu'ils se dirigent massivement dans le secteur locatif privé : 52,1 % contre 21,7 % dans le parc HLM. Cette première indication, qui plaide en faveur du marché « libre », tend néanmoins à accorder une place non négligeable au secteur locatif social. En fait, sachant que les ménages de moins de 25 ans sont massivement locataires (93 % contre 49,4 % pour l'ensemble des ménages), on peut supposer qu'ils sont beaucoup moins nombreux en HLM qu'il n'y paraît.

Cette répartition reflète le problème numéro un auquel sont confrontés les jeunes : la possibilité matérielle d'accéder à un logement autonome et, paradoxalement, à une HLM locative. Ce sont en effet les ménages situés aux deux extrémités de la pyramide des âges : les

112 Résidences principales n'ayant pas tout le confort selon la catégorie socio-professionnelle, l'âge et la catégorie de commune d'appartenance de la personne de référence du ménage (en 1982).

	Moins de trente ans		Tous âges confondus
	— de 25 ans	25-29 ans	
P.C.S.			
1- Agriculteurs (exploitants)	62,7	56,8	61,7
2- Artisans ; Commerçants ; Chefs d'entreprise	47,8	37,7	29,3
3- Cadres	31,5	18,7	10,8
4- Prof. intermédiaires	33	24,1	19,2
5- Employés	36,8	26,8	29,8
6- Ouvriers	43,6	36,1	39,1
Catégories de communes :			
— u.u. de moins de 20 000 habitants	45,8	34,8	38,9
— u.u. de 20 000 à 99 999 habitants	32,5	23,3	28,9
— u.u. de 100 000 à 1 999 999 habitants	36,2	25,7	31,4
— Agglomération de Paris	41,9	28,5	28,7
— Ensemble des communes urbaines	38,4	27,6	31,9
— Ensemble des communes rurales	63,1	47,6	53,9
Ensemble des communes	41,3	31,2	37,4

Source : R.P. 1982. Logements immeubles (Sondage au 1/20^e). Tableau 514.

réside. C'est dans les communes rurales et dans les unités urbaines de moins de 20 000 habitants qu'elles sont les moins bonnes, quel que soit l'âge des ménages. À l'autre extrémité, dans les communes urbaines supérieures à 20 000 habitants, la situation est inverse. L'agglomération de Paris attire toutefois l'attention. Bien qu'offrant globale-

ment nous constaterons que si les plus jeunes ménages réunissent en fait moins souvent que leurs aînés (personnes âgées exceptées) la « combinaison » complète et moderne des éléments de confort (téléphone, baignoire, chauffage central...), ils disposent tout autant des éléments jugés indispensables (installations sanitaires, chauffage). Tout se passe

plus jeunes (moins de 25 ans) et les plus âgés (65 ans et plus) qui sont les moins représentés dans le parc locatif social. Sur une période relativement récente, de 1973 à 1982, on peut saisir en mouvement la sous-représentation des jeunes ménages (à partir des données issues des enquêtes logement de 1973, de 1978 et du recensement de la population de 1982). Les ménages les plus jeunes (de moins de trente ans) connaissent en effet, notamment depuis 1978, une réduction sensible de leur proportion en HLM locatives, alors qu'à l'échelle du parc locatif global leur présence est rigoureusement stable. C'est dire que, depuis cette date, ils accèdent plus souvent au parc privé, comblant ainsi leur représentation déficitaire en HLM constatée au cours de la dernière période intercensitaire.

Les plus jeunes ne sont pourtant pas les seuls à avoir connu une réduction de leur proportion dans le locatif social. Les 40-49 ans enregistrent eux aussi une baisse sensible mais, à la différence des premiers, elle affecte tout autant le parc privé. C'est dire que pour ces derniers c'est généralement le statut de locataire que l'on a quitté, entre les deux derniers recensements, pour acquérir celui de propriétaire ou de propriétaire accédant.

Les facteurs susceptibles d'éclairer la réduction sensible des jeunes ménages dans le parc locatif social sont différents de ceux des autres catégories de la population. Deux types d'interprétations plus ou moins contradictoires peuvent être avancés pour éclairer ce fait. On peut tout d'abord penser que si les HLM locatives ne sont pas une caractéristique des conditions de logement des jeunes ménages, c'est parce que ces derniers font les frais d'une logique sociale de l'offre du logement qui favoriserait en quelque sorte le statut d'un « familialisme social locatif » fondé notamment sur un régime de prestations et de garanties sociales de solvabilité. La

politique sociale d'attribution des logements HLM ne « favorise pas » l'accès des jeunes à ce secteur résidentiel. Cet euphémisme signifie en fait que les jeunes se heurtent à une contradiction du fonctionnement du parc locatif social, entre sa vocation traditionnelle de loger les familles les plus en difficulté et la nécessité financière, faite institutionnellement vertu, de louer à une clientèle solvable. Compte tenu de la situation matérielle et professionnelle déficitaire ou précaire dans laquelle se trouvent les jeunes ménages, et plus spécialement ceux qui constitueraient le public potentiel des logeurs HLM, un maître mot leur est opposé pour s'insérer dans ce marché : leur manque de solvabilité.

Les jeunes éprouvent donc globalement de grandes difficultés à se loger, car le coût relativement excessif des loyers et leur manque de ressources personnelles se conjuguant au quotidien leur créent des problèmes aigus d'autonomie résidentielle. Mais, c'est paradoxalement dans le parc HLM qu'ils éprouvent les plus grandes difficultés à s'installer. Aux procédures et aux critères d'accès à ce secteur, il faut ajouter que ce parc locatif privilégie l'entrée de familles plus ou moins nombreuses à qui des logements de taille moyenne et un système d'allocations financières sont destinés en priorité. Quand on sait par ailleurs que le parc HLM, d'une part, connaît depuis 1975 un « turn over » plus important que le reste du marché locatif en résidences principales et, d'autre part, enregistre un taux de sous-occupation pouvant atteindre parfois 30 %, précisément dans les grands ensembles périphériques les plus socialement en difficulté, le paradoxe atteint son comble. Ni la mobilité accrue, ni le phénomène de sous-occupation résidentielle n'ont suffi à mieux insérer les plus jeunes dans le parc HLM.

On peut également faire l'hypothèse que les jeunes, y compris ceux issus des familles les plus

défavorisées et locataires des ensembles HLM, ne seraient pas prêts à investir ou à continuer à vivre dans des lieux socialement et économiquement déshérités ou hostiles, et en voie de marginalisation voire de « ghettoïsation ». Si le parc HLM est effectivement socialement très segmenté, et si l'on ne peut dans ces conditions en avoir une vision homogène, son secteur locatif est celui qui au cours de la dernière période intercensitaire (Enquêtes logement 1978 et 1984) fait apparaître une évolution croissante des personnes insatisfaites de leurs conditions de logement (12,2 % en 1978, ils sont 14,2 % en 1984), inverse des tendances observées pour les autres statuts d'occupation.

Les jeunes opposent à la réalité statistique, qui les recense comme majoritairement locataires d'immeubles collectifs de plus de 20 logements, leurs souhaits assez contradictoires de vivre au centre ville et en logement individuel. Mais ces deux aspirations se rejoignent néanmoins dans leur esprit pour faire des HLM locatives...périphériques un anti-modèle d'installation résidentielle.

L'accès des jeunes au logement : des solidarités familiales aux solidarités instituées

Le maintien prolongé des enfants au foyer parental, la sous-représentation des jeunes dans le parc immobilier et plus particulièrement dans le secteur locatif social, mais aussi le « rejet » qu'une large majorité de jeunes éprouvent à l'égard des structures collectives d'hébergement sont aujourd'hui autant d'indicateurs des difficultés que rencontrent les jeunes pour se loger en temps de crise d'insertion et de stabilisation professionnelles, et de leurs aspirations en matière de modes de vie résidentielle.

Pour apporter une réponse aux problèmes d'accès et aux demandes des jeunes en matière de loge-

ment, l'État a développé ces dernières années une action multiforme et pluri-institutionnelle. Un certain nombre de mesures émergent, inspirées des nouvelles orientations des politiques sociales et territoriales en direction des jeunes (Schwartz, 1981 ; Pesce, 1984).

C'est, pour mieux accompagner la phase de décohabitation parentale et leur première accession à un logement autonome, l'adoption de mesures destinées à faciliter leur *autonomie financière*.

C'est la volonté politique exprimée d'aborder les questions de l'insertion résidentielle et sociale des jeunes, de façon transversale et à une échelle socio-urbaine, que la loi de décentralisation avait pour objet de promouvoir : *le local*. La création de différents outils institutionnels tels que les « régies de quartiers », les « projets de quartiers », etc., et la mise en oeuvre, dès 1982, de la procédure de « développement social des quartiers », traduisent le souci d'impulser à l'échelon local, et plus précisément à celui du quartier, un nouveau développement économique et social, une nouvelle gestion urbaine territorialisée qui, par la concertation la plus large possible des acteurs institutionnels locaux, fassent une place à part entière à l'insertion sociale des jeunes dans leurs quartiers et favorisent leur accession à un logement.

C'est, enfin, le développement de réponses adaptées aux *besoins spécifiques* des jeunes en matière

de logement. Nous rappellerons ici la volonté des professionnels du logement de favoriser, dans l'esprit des lois du milieu des années 1970 sur l'aide au logement des catégories dites spécifiques (jeunes, personnes âgées...), la construction de logements de petite taille réservés à ces catégories.

Très succinctement évoquées, ces orientations destinées à corriger les inégalités sociales face au logement, et à impulser une nouvelle dynamique socio-urbaine concertée, suscitent un certain nombre de questions qui interpellent en fait non seulement les modes de gestion de l'installation résidentielle des jeunes, mais aussi les rapports sociaux qui les caractérisent au quotidien dans leur cité.

L'aide au logement : une solvabilité à durée déterminée

La gestion de l'autonomisation sociale et résidentielle des jeunes, notamment telle qu'elle a été développée ces dernières années, au regard de la nouvelle « charte des politiques sociales » que constitue le Rapport Schwartz, s'appuie sur le constat que les jeunes ont de plus en plus de mal à trouver un logement. Parmi les obstacles rencontrés on peut noter :

- le coût élevé du loyer et des frais d'aménagement,
- l'instabilité financière qu'ils connaissent en raison de leur instabilité professionnelle, et qui les met en position de fragilité devant la régularité ou la permanence de l'effort monétaire à consentir chaque mois pour se loger,
- les rapports de crainte, de méfiance ou d'exclusion qui les opposent aux propriétaires privés ou publics, ces derniers y regardant à deux fois avant de prendre le « risque » de louer à une clientèle considérée comme moins solvable, et moins tranquille du point de vue des relations de voisinage.

Pour devenir opérante, c'est-à-

dire pour accroître effectivement l'autonomie des jeunes futurs locataires, l'approche préconisée repose en fait sur une hypothèse — ou un « pari » — sur les jeunes : les difficultés d'insertion résidentielle sont considérées comme temporaires, comme un mauvais moment à passer, normalement constitutif de leur phase d'insertion en cours. Et relativement proche est jugé le moment où leur situation se régularisera, se stabilisera. D'où, une aide ponctuelle de l'État (par le consentement de prêts remboursables à relativement court terme : 12 mois en moyenne) accordée au jeune pour franchir le pas vers son premier logement.

Mais le mode de solvabilité... à durée déterminée, dont il est ici question, est-il ajusté aux différentes formes de décohabitation parentale et de mobilité résidentielle des jeunes ? Qu'advient-il de la stabilité résidentielle de ces jeunes dans l'hypothèse où leur précarité devrait perdurer, c'est-à-dire se constituer, pour une partie d'entre eux, en nouveaux modes de vie ? Ne faut-il pas distinguer en effet les modes précaires d'entrée dans la vie adulte selon qu'ils ne sont que transitoires ou qu'ils revêtent au contraire une temporalité plus longue et un caractère plus structurel ? Dans un cas, on est semblé-il en présence d'un processus d'ajustement limité dans le temps, dans l'autre, les chemineurs d'insertion renvoient à une situation de crise extrême qui, au-delà des transformations visibles dans les passages à l'état adulte, tend aussi à donner un nouveau contenu au statut même de « travailleur adulte ».

Dans le contexte d'instabilité et de précarité sociales accrues des années 1980, les efforts des jeunes pour quitter le domicile familial se posent avec une acuité et une complexité semble-t-il inédites. Le Dispositif mis en place par l'État semble avoir pris la mesure de la gravité de la crise d'insertion professionnelle

et sociale des jeunes, en tentant d'accompagner socialement cette phase de leur existence. Les différents publics de jeunes auxquels s'adresse ce Dispositif (Blöss et Pendaries, 1986) ne peuvent être distingués, dans ces conditions, selon qu'ils occupent une activité professionnelle ou non. La multiplication de nouveaux statuts d'insertion : *Stages* et *Contrats*, contribue de fait à établir un nouveau rapport social entre les jeunes et les différentes étapes de leur phase d'entrée dans la vie adulte. Tout se passe comme si les nouvelles activités proposées aux jeunes les plus en difficulté n'avaient pas, à leurs yeux, garanti une autonomie et une stabilité matérielles suffisantes pour s'engager dans la voie de l'accès à un logement autonome, au point que le nombre de ceux restés chez leurs parents n'a cessé d'augmenter au cours de cette période (1982-1985). Le « public » de jeunes « stagiaires » n'est-il pas en effet celui qui fournit une proportion importante de cohabitants parentaux (Decoster, 1985) ?

Quand on constate, d'une part, le lien étroit qui existe entre stabilisation résidentielle et stabilisation économique et, d'autre part, que ce temps de stabilisation tend à s'allonger, particulièrement chez les jeunes les plus défavorisés, on peut se demander à quels types de jeunes s'adressent les systèmes d'aides, de cautions et de prêts développés au cours de ces dernières années pour favoriser l'accès des jeunes à un logement locatif ? Quelle efficacité ont-ils dans les modes de vie des jeunes ? Les modalités de cette intervention sociale concordent-elles avec la temporalité d'un processus de stabilisation résidentielle qui tend à se complexifier sous l'effet déstabilisateur que produit la crise dans les modes de passage à l'état adulte ?

Ces politiques ne concernent-elles pas, en définitive, qu'une sous-partie du public de jeunes en difficulté : ceux qui sont déjà inscrits

dans un processus d'insertion sociale et professionnelle tangible ; ceux précisément pour qui la précarité vécue se définit avant tout par sa durée limitée dans le temps ? Qu'advierait-il dans ces conditions de ceux pour qui les cheminement d'insertion s'étalent sur une durée plus longue, et qui ne seront pas à même de remplir durablement les conditions matérielles de leur autonomie sociale ? L'aide à la solvabilité financière pour le logement n'est-elle pas de fait socialement sélective (Blöss et Godard, 1986) ?

Autant d'éléments de réflexion qui nous interrogent sur l'adéquation des logiques d'intervention sociale aux processus traités. L'hypothèse de précarité temporaire, à partir de laquelle les politiques d'aide au logement consentent à court et à moyen terme des prêts pour se loger, est-elle adéquate — et si oui, pour qui ? — par rapport aux cheminements résidentiels des jeunes, dont le contenu et la durée révèlent une grande différenciation sociale, au sein même des jeunes issus de couches populaires ?

Le logement des jeunes : entre social et local

Les nouveaux dispositifs mis en place et développés n'ont pas seulement pour intention d'aider l'insertion des jeunes *dans* le logement. La dimension résidentielle constitue, dans ce que l'on a coutume d'appeler les politiques sociales en direction des jeunes, une dimension à part entière de l'insertion sociale. Le slogan institutionnel deviendrait ainsi « l'insertion *par* le logement ». Si l'aide matérielle au logement des jeunes constitue un champ d'intervention important et multiforme de ces politiques, le secteur résidentiel est aussi considéré comme un lieu, voire comme une des conditions, de l'insertion sociale des jeunes.

L'approche globale et transversale de l'insertion sociale des jeunes proposée peut être ainsi considérée comme novatrice dans la

mesure où les différents chapitres de la vie quotidienne des jeunes ne sont plus pensés en déduction directe ou verticale des questions d'insertion professionnelle.

Cette approche a pour cadre opératoire le champ socio-politique local doté depuis la Loi de décentralisation de nouvelles compétences décisionnelles. Dans ce cadre, le quartier apparaît comme un des terrains privilégiés pour « écouter » les problèmes résidentiels des jeunes, et pour cristalliser le mieux possible leur désœuvrement social et leurs difficultés d'insertion. Il est également considéré par les décideurs locaux comme un terrain tout aussi propice pour entreprendre les actions jugées nécessaires en direction de leur insertion résidentielle, au sein de leur tissu socio-urbain d'origine.

Les exemples ne manquent pas pour illustrer les actions engagées en vue de faciliter l'insertion sociale des jeunes dans la vie de leur cité, en particulier dans les quartiers couverts par la procédure nationale de « développement social » (1982) : mise en place de chantiers TUC (Travaux d'Utilité Collective) etc. Dans ces opérations, insertion professionnelle, par l'acquisition d'un savoir-faire (dans les métiers du bâtiment), et insertion résidentielle, par l'initiation des jeunes à la réhabilitation des logements de leur quartier, par la création de locaux collectifs résidentiels et par la réservation de certains appartements à des jeunes, s'articulent.

Cette approche, faite pour dynamiser socialement et économiquement le plus souvent des zones résidentielles de peuplement frappées de plein fouet par la crise du secteur industriel, repose en fait, elle aussi, sur une hypothèse ou démarche qui consiste à faire participer le plus activement et le plus largement possible les différentes générations de populations présentes sur ces sites aux transformations sociales de leur espace résidentiel et urbain. Or,

116 qu'en est-il de cette participation intergénérationnelle et pluri-ethnique, dans ces quartiers caractérisés essentiellement par un fort « turn over » d'habitants ? Tenter d'associer à la gestion matérielle et symbolique de leur quartier les habitants de ces grands ensembles où, comme des études l'ont montré, « proximité spatiale » ne rime pas nécessairement avec proximité sociale, n'est-ce pas tenter de reconquérir une identité ou une « personnalité collective » (Haumont, 1982) que ces quartiers n'ont quasiment jamais eue ? Les jeunes de moins de 25 ans, les premiers résultats de l'enquête logement de 1984 en témoignent (Heran, 1986), sont en tout cas ceux pour qui les relations de voisinage et, plus largement, de solidarité intra-résidentielle ont la moindre signification.

En s'appuyant sur la capacité des habitants, et notamment de ces jeunes très représentés dans ces quartiers populaires, à « s'exprimer, à s'organiser et à promouvoir leur propre démarche de solidarité », ces nouvelles politiques sociales ne se heurtent-elles pas, en définitive, au fait que cette population de jeunes largement précarisée est précisément celle qui, au cours de son histoire même courte, est passée par différents processus de relégation sociale ; celle qui, aujourd'hui, face à un interlocuteur institutionnel adulte, est la plus dépossédée de ses capacités à imaginer ou à for-

maliser un projet d'insertion urbaine ?

Enfin, on peut se demander si, en délimitant l'intervention sociale à l'échelle la plus proche de la vie de tous les jours des jeunes (vie familiale, rapports de sociabilité résidentielle, ...) qu'est le quartier, de surcroît par le montage d'opérations centrées sur lui-même, ce n'est pas le cadre social, spatial et symbolique d'insertion des jeunes que l'on restreint. N'est-ce pas corroborer, voire renforcer, dans un effet pervers, la ségrégation sociale déjà observable dans ces lieux à travers les conditions urbaines de vie ? Dans ces ensembles sociaux éloignés du centre ville et des équipements urbains, la sous-occupation de certains immeubles côtoie le surpeuplement de certains logements, dans un climat social de cohabitation inter-ethnique et interculturelle souvent difficile.

N'est-ce pas enfin prendre acte des difficultés de mobilité professionnelle et résidentielle que rencontrent ces jeunes, en les entérinant ? Tenter de gérer sur place les problèmes d'emploi et de logement irait, semble-t-il, à l'opposé de leur souhait de quitter leur quartier à problèmes (Decaster, 1985), même s'ils restent en général très attachés au milieu familial. « Vivre au pays » et vivre et travailler au quartier ne vont pas, dans leur esprit, nécessairement de pair.

Les besoins de la décohabitation

Parallèlement aux procédures et expérimentations institutionnelles menées dans le domaine de l'accès au logement des jeunes, un certain nombre d'enquêtes ayant pour objet de recueillir les aspirations résidentielles de ces derniers se sont déroulées (Poncet, 1984 ; Fédération Relais, 1985).

La démarche commune à ces différentes investigations repose de fait sur l'idée que les problèmes et besoins des jeunes dans ce

domaine peuvent être uniformément formulés ou formulables par eux. Cette approche indique que c'est en écoutant leur demande sociale explicite que l'on pourra trouver les solutions à leurs problèmes d'insertion dans et par le logement.

Sans oublier le risque inhérent aux enquêtes d'opinion de n'entendre que les lieux communs des aspirations sociales, il faut signaler que les difficultés, exprimées par les jeunes les plus déshérités, à solliciter les services logement des structures institutionnalisées interrogent le statut même d'une telle démarche, fondée sur l'expression et l'écoute directes des besoins de ces jeunes.

On peut supposer qu'il existe un « silence des besoins » des jeunes en matière de logement (Blöss, 1987), qui s'élaborerait également à partir de leurs conditions d'existence. Les jeunes les plus en difficulté nous rappellent en permanence que leurs problèmes de logement sont en effet difficilement « avouables », qu'ils constituent, selon eux, une affaire relevant du domaine privé.

L'accès à un logement autonome non seulement engage leurs stratégies personnelles d'installation... conjugale ou non, mais porte également l'empreinte de leur univers familial. Si, par les mesures qu'il a mises en place en faveur du logement des jeunes, l'État s'est donné, entre autres, pour vocation sociale de prendre le relais des solidarités familiales le cas échéant défaillantes car fragilisées par la crise, tout se passe comme si cette démarche n'était pas encore entrée dans les habitudes, à en juger par la réticence exprimée par les jeunes à entrer dans des structures d'hébergement collectif, ou tout simplement à faire part à autrui de leurs difficultés. La gestion de l'insertion résidentielle des jeunes restera pour combien de temps encore, dans la pratique, une affaire essentiellement de famille ?

Cela dit, il semble que la réflexion des institutionnels et des professionnels du logement ait pris bonne mesure des aspirations des jeunes et de leurs nouveaux modes de vie (célibat prolongé, ...) en envisageant de construire ou de réserver à leur intention des logements de petite taille. Ces orientations ne semblent pourtant pas répondre aux préoccupations exprimées par les jeunes, et qui rejoignent celles de leurs aînés, d'habiter un logement plus grand. Sans oublier que réserver aux jeunes des logements isolés du reste des locataires pourra être perçu par eux comme un acte de ségrégation, comme l'attribution d'appartements « ghettos ».

Au-delà de ces exemples, il semble bien que la réflexion collective ait réduit les différentes formes d'accès au logement des jeunes à des modes de vie standardisés, et ce à partir d'un raisonnement institutionnel fondé à la fois sur une arithmétique démographique (jeune = personne seule) et sur une problématique des besoins spécifiques d'une classe d'âge.

Le processus traité n'est-il pas en réalité plus complexe ? Faut-il « coler » un « prêt-à-loger » sur un « prêt-à-porter biographique » de la situation résidentielle des jeunes (Blöss et Godard, 1986) ? La diversité sociale des conditions de leur départ du milieu familial et de leur mobilité résidentielle nous conduit en permanence à rappeler cette complexité.

Thierry Blöss
Groupe d'Étude et de Recherche
Sociologique sur la Transformation
des Modes de Vie
— CERCOM, Nice

Bibliographie

- AUDIRAC, P.A. 1985. « Recensement général de la population de 1982. Résultats définitifs. Sondage au 1/4 », *Les collections de l'INSEE*, 483, (série D, 103), mai.
- BLANCHARD, F. et D. OLLIVIER. 1986. *Étude action pour le logement des jeunes*. Mission locale, février 1986. Avignon, ARAPEDE, 107 p.
- BLÖSS, T. 1986. « L'accession à la propriété du logement : vers de nouvelles solidarités entre générations ? » *Revue Française des Affaires Sociales*, 3, septembre.
- BLÖSS, T. 1987. « J'ai hérité de la misère. Destins résidentiels et vie sociale de quartier », (Enquête auprès de jeunes des quartiers nord de Marseille). MELATT — Conseil régional PACA, juillet, 197 p.
- BLÖSS, T. et F. GODARD. 1986. « La décohabitation des jeunes », *Communication au Colloque Transformations de la famille et habitat*. Paris, INED-DREIF-IDEF, 24 p.
- BLÖSS, T. et J.R. PENDARIES. 1986. « L'école hors de portée : le Dispositif d'insertion et la question scolaire », *Les Cahiers de l'Animation*, INEP, 55, juin : 59-80.
- COEFFIC, N. 1984. « Chômage et famille », *Données Sociales* : 81-86.
- DECOSTER, L. 1985. *Le logement des jeunes*. Mission locale pour l'emploi des jeunes de Clermont-Ferrand, 31 p.
- FÉDÉRATION RELAIS. 1985. *Rapport d'enquête nationale : les jeunes et le logement*. Paris, Mouvement national : un logement pour les jeunes, 68 p.
- GALLAND, O. 1985. « Formes et transformations de l'entrée dans la vie adulte », *Sociologie du Travail*, XXVII, 1 : 32-52.
- GERM. 1985. *Emploi et modes de vie : passages à la vie professionnelle, passages à la vie adulte dans la région P.A.C.A.* Projet de recherche PIRTEM, mars, 141 p.
- GOKALP, C. 1981. « Quand vient l'âge des choix. Enquête auprès des jeunes de 18 à 25 ans : emploi, résidence, mariage », *Travaux et Documents*, INED, 95. Paris, PUF.
- HAUMONT, N. 1982. « Politiques du logement et pratiques de l'habitat », *Prévenir*, 6, novembre : 33-38.
- HERAN, F. 1986. « Les relations de voisinage en France », *Les Collections de l'INSEE. Premiers résultats*, 67, juillet.
- INSEE. 1985. « Enquête sur l'emploi de 1985, résultats détaillés », *Les Collections de l'INSEE*, 504, (série D, 107) tableaux ORIG 85 et ORIG 86, oct. : 175-177.
- PESCE, R. 1984. *Développement social des quartiers. Bilan et perspectives 1981-1984*. Paris, La Documentation Française, 120 p.
- PITROU, A. 1978. *Vivre sans famille ? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*. Toulouse, Éd. Privat, 238 p.
- PONCET, M. 1984. « Les 15-20 ans et le logement », *Phosphore* : le magazine des années lycée. Paris, sondage exclusif Harris-Phosphore, 47 : 29-35.
- SCHWARTZ, B. 1981. « Associer les jeunes à la vie de la cité et créer un nouveau cadre de vie. L'habitat et le cadre de vie », *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*. Paris, La Documentation Française, sept. : 89-99.